

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

FAIT DIVERS

LE VOLEUR DU CIMETIERE ^{P.4}

Opération "administration rapide de proximité" :

La délivrance express ^{P.2}
des pièces d'identité pour
l'année 2018 se poursuit !

La Coalition dans ses errements appelle au boycott du scrutin
et se met à dos la communauté internationale : ^{P3}

Le Groupe des 5 ambassadeurs l'invite à rejoindre le processus



Des leaders de la C14 : Mme Adjmagbo-Johnson et Jean-Pierre Fabre.

Le mur de la coalition se lézarde-t-il ?

Me Tchassona Traoré méprise le mot
d'ordre du boycott de la C14 et appelle
ses militants au recensement ^{P.4&7}



Me Tchassona Traoré M., Pdt du MCD

La coalition qui viole la feuille de
route, accuse la cedeao de prendre
faits et causes pour le pouvoir ^{P.4}



Des leaders de la C14 (Photo archives)

Mise en œuvre du Programme de Réparations :

Le HCRRUN renforce les capacités
des professionnels des médias ^{P.2}
pour un meilleur accompagnement



La BOAD dote son personnel
d'une somptueuse cité
et d'un centre de loisirs
inauguré à Baguida ^{P.5}

Operation " administration rapide de proximité ":**La délivrance express des pièces d'identité pour l'année 2018 se poursuit !**

La 7e édition de l'administration rapide de proximité " au Togo se déroule du 12 novembre au 1er décembre 2018, ceci dans le cadre de la célébration de la " Journée de la fonction publique ". Plus de 5000 citoyens vont bénéficier de cette opération pour se faire délivrer leurs cartes nationales d'identité. Le lancement officiel des activités a eu lieu le lundi 12 novembre 2018 à Tsévié par le ministre de la Sécurité et de la protection civile, le Gal de Brigade, Damehame Yark, pour le compte de la Région Maritime et hier mercredi 14 novembre à Sokodé pour la Région Centrale.

Selon le ministre Yark, cette opération revêt une importance capitale pour le gouvernement et particulièrement pour son département. Elle vise, entre autres à informer les usagers sur les circuits, formalités et procédures de traitement et de déli-



vrance des actes et des documents administratifs, à rapprocher l'administration de l'utilisateur, à désengorger les dossiers en souffrance dans les administrations.

" Cette opportunité offerte permettra de répondre aux difficultés éprouvées par certains concitoyens dans l'obtention de ce document ", a-t-il indiqué.

A en croire le directeur des Passeports et Cartes Nationales d'Identité à la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN), le Commissaire Yawovi Akakpovi, cette opération qui se déroule simultanément à Tsévié et Sokodé durant 18 jours, offre une

occasion à près de 5000 Togolais des Régions Maritime et Centrale à se faire établir et délivrer la carte nationale d'identité grâce à ces journées " administration rapide de proximité ".

Il rassure que plusieurs équipes ou unités mobiles chargées de la collecte des données, du traitement et de la délivrance, dans un délai de 72 heures à 5 jours maximum, de ce " précieux sésame " que constitue la carte d'identité nationale sont déjà déployées dans les régions concernées.

Pour M. Kodjo Kadévi Etsè, " ces initiatives visant à permettre à l'administration de porter efficacement la

vision du Togo émergent à l'horizon 2030 ", sont à mettre à l'actif des efforts du chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Présent à cette cérémonie, M. Damien Mama, représentant résident du PNUD, coordinateur résident du Système des Nations Unies au Togo, a salué cette initiative estimant qu'elle est " une belle illustration du principe inscrit au cœur des objectifs de Développement Durable (ODD) ".

Il est à noter que cette opération " administration rapide de proximité " est née depuis 2010 suite à un diagnostic inquiétant issu des Etats généraux de l'Administration Publique (EGQP) de 2006 révélant que l'administration publique togolaise souffre de plusieurs problèmes, notamment : la lourdeur et le formalisme excessif des procédures, ainsi qu'une faible circulation de l'information, véritable frein au bon fonctionnement administratif.

À cela s'ajoutent des

enquêtes d'opinion révélant que parmi les usagers des services publics, 75% des sondés n'ont pas trouvé satisfaction. Il est signalé aussi de nombreuses pratiques bureaucratiques sans délégation de tâches, causant des dysfonctionnements et la lenteur dans le traitement des dossiers.

Cette situation qui fait grincer les dents au sein de la population, n'a pas laissé indifférent le gouvernement, qui, pour réduire ces anomalies administratives, s'est engagé résolument depuis 2008 dans un programme de réforme et de modernisation de l'administration publique. C'est dans cette optique que le ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative, appuyé par d'autres départements et institutions offrant des services au grand public, a initié, en 2010, des journées " administration rapide de proximité ".

Daniel .A

Mise en œuvre du Programme de Réparations :**Le HCRRUN renforce les capacités des professionnels des médias pour un meilleur accompagnement**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Réparations, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité nationale (HCRRUN) a initié une série de formations des professionnels des médias pour " un accompagnement efficient " dans la mise en œuvre dudit programme. En raison de la diversité des médias, cette formation va se dérouler en quatre séquences échelonnées sur ce mois de novembre. La première séance s'est déroulée déjà à Lomé du 13 au 14 novembre dernier et a regroupé une soixantaine d'acteurs des médias de la presse écrite.

Cette série de formation devra permettre " aux professionnels des médias de mieux jouer leur partition dans la mise en œuvre de la deuxième étape du Volet Indemnisation du Programme de Réparations ".

Ouverte à Lomé le 13



novembre dernier par la présidente du HCRRUN, Mme Awa Nana-Daboya, cette série de formations va essentiellement aborder les questions en lien avec la Justice Transitionnelle, le processus dans lequel notre pays s'est engagé, la genèse et la mission du HCRRUN, la prise en charge et l'indemnisation des victimes des violences à caractère politique qu'a connues notre pays de 1958 à 2005, et enfin le rôle des professionnels des médias dans l'accompagnement du HCRRUN.

En ouvrant les travaux mardi dernier, la présidente du HCRRUN, Mme Awa

Nana-Daboya, a relevé que son institution a toujours " fait de l'approche inclusive la base de sa méthodologie de travail ". Les médias dont l'engagement aux côtés du HCRRUN a été déterminant lors de la première étape du Programme de Réparations, ont été conviés à " mieux jouer leur partition dans la mise en œuvre de la deuxième étape du Volet Indemnisation du Programme de réparations ". " Il est incontestable qu'une collaboration plus efficiente, basée sur le partage des connaissances et d'expériences, qu'elles soient endogènes ou exogènes, peut nous condui-

re à de meilleurs résultats ", a-t-elle souligné à l'endroit des médias qualifiés de 4ème pouvoir dans un Etat.

Le ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique, Guy Madjé Lorenzo, a, dans son mot de circonstance, d'abord rendu " hommage à toutes ces victimes des violences politiques que notre pays a connues depuis 1958 " avant de s'incliner devant la mémoire des disparus et souhaiter " un prompt rétablissement à celles qui vivent toujours avec des séquelles inoubliables ".

Il a rappelé aux journalistes qu'ils ont une " grande

responsabilité devant l'histoire en étant des acteurs et témoins oculaires de la mise en œuvre du volet indemnisation des recommandations du programme de Réparation ". " De vos écrits dépendent dans une large mesure l'accueil que les victimes réservent à la mission que le chef de l'Etat a confiée au HCRRUN. De vos

Suite à la page 7

CHRONIQUE
de la Semaine

Directeur de la Publication
ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

La coalition dans ses errements appelle au boycott du scrutin et se met à dos la communauté internationale :

Le Groupe des 5 ambassadeurs l'invite à rejoindre le processus

Les Togolais commencent par se lasser du chantage permanent de la C14.

Après la publication de la feuille de route de la CEDEAO, tous les protagonistes devraient s'en tenir à cette prescription pour une sortie rapide de crise. Mais aussi curieux que cela puisse paraître, les dignitaires de la C14 se démènent comme de beaux diables pour faire capoter la mise en application de cette feuille de route.

Dès la publication du précieux document le 31 juillet 2018, la coalition avait annoncé que la date prévue pour les élections législatives est intenable. Et depuis, les responsables de la C14 ne cessent de multiplier des revendications aussi ubuesques les unes que les autres et qui frisent parfois le chantage.

Le comble, c'est que certaines revendications ne se retrouvent pas dans la feuille de route démontrant ainsi leur mauvaise foi.

L'exemple le plus patent c'est lorsque la C14 réclame la recomposition de la CENI. Et pourtant dans la feuille de route il n'est nulle part mentionné "recomposition" de la CENI mais plutôt le renforcement et rendre l'institution plus inclusive. Mais la Coalition cherchant les voies et moyens pour bloquer le processus, réclame non seulement la recomposition de l'institution mais aussi la parité. Et pourtant toute l'opposition réunie n'a que



29 députés à l'hémicycle sur 91.

En clair, malgré que la coalition soit minoritaire, elle exige la parité à la CENI. Le gouvernement soucieux de respecter la feuille de route accède à cette revendication lors de la réunion du comité de suivi le 23 septembre.

Comme il fallait s'y attendre la coalition brandit encore une autre revendication notamment la récupération de la place de l'UFC à la CENI qui pourtant est un parti de l'opposition parlementaire avec qui elle a siégé en 2013 et 2015 à la CENI. Mais comme elle est déterminée à bloquer le processus électoral, la coalition exige cette place de l'UFC qui pourtant siège déjà à la CENI. Or selon le code électoral, pour quitter l'institution, il faut que soit la personne décède ou soit démissionne.

Le représentant de l'UFC refuse de démissionner pour faire plaisir à la coalition. Elle maintient sa position obligeant l'un des facilitateurs en l'occurrence Alpha Condé président de la Guinée à envoyer son jet privé pour ramener la coalition à Conakry.

Devant le refus de la coalition d'intégrer la CENI si le représentant de l'UFC ne quittait pas l'institution, le facilitateur

a dû inviter le président de l'UFC à Conakry pour négocier avec lui.

Le parti de Gilchrist Olympio décide de céder ce siège pour permettre au processus d'évoluer. Peine perdue pour le facilitateur qui a mis à contribution son temps et son énergie pour rien.

A peine arrivée à Lomé, la Coalition trouve encore d'autres paradoxes pour aboutir à ses fins. Les huit représentants de la coalition qui devaient prêter serment et rejoindre la CENI pour la poursuite du processus refusent l'exercice devant la Cour Constitutionnelle. Elle annonce d'autres exigences notamment la reprise du processus du recensement, la présidence de la CENI qui doit échoir à une personnalité neutre ou étrangère, le mode du scrutin pour les législatives bref des revendications à couper le souffle. Nombreux sont ceux qui se demandent : que veut au juste la coalition ? Est-elle la seule qui a des revendications à brandir ?

Il apparaît clairement que la coalition se moque non seulement du peuple Togolais mais également de la communauté internationale malgré ses efforts pour une solution apaisée.



Selon certaines indications le président guinéen Alpha Condé est très remonté contre les dignitaires de la coalition dont il ne comprend pas le comportement.

Le Groupe des cinq ambassadeurs monte également au créneau

Le comportement de la Coalition suscite beaucoup d'interrogations au sein de la population et surtout de la communauté internationale.

Ainsi le groupe des cinq ambassadeurs (la France, l'Allemagne, les USA, l'UE et le Système des Nations Unies) qui suit l'évolution du processus électoral exhorte la coalition à rejoindre l'organisation du scrutin.

Dans un communiqué rendu public le 13 novembre dernier, le G5 invite "les membres de la C14 à saisir l'opportunité des recommandations de la CEDEAO relatives au processus électoral et à la prorogation des opérations d'inscription sur les listes électorales afin de faire enrôler leurs partisans pour des élections régulières, transparentes et

crédibles au Togo. " Cette sortie des cinq ambassadeurs occidentaux sonne comme un véritable désaveu envers la coalition qui œuvre inlassablement pour faire capoter les élections à la date fixée par la feuille de route de la CEDEAO.

Visiblement la coalition des 14 partis de l'opposition commence par laisser les facilitateurs, le groupe des cinq Ambassadeurs et les Togolais. Ce qui est évident, c'est que la communauté internationale découvre de jour en jour le vrai visage de la C14 qui ne ménagera aucun effort pour bloquer le processus électoral le moment venu.

Mais les Togolais sont déterminés à aller aux élections avec ou sans la coalition sous la bénédiction de la communauté internationale dont les experts de la CEDEAO qui accompagnent le scrutin pour la rendre transparente et juste. Des opposants qui fuient les élections c'est vraiment lamentable.

Aliziou Dominique

Lisez votre journal

Tous les jeudis

La Coalition qui viole la feuille de route, accuse la CEDEAO de prendre faits et causes pour le pouvoir

Dans un communiqué en date du 09 novembre 2018, les facilitateurs exhortent, entre autres, la coalition à rejoindre le processus en cours. Cette dernière dont les revendications va t en guerre, n'ont pas été satisfaites par le facilitateur guinéen Alpha Condé à Conakry, broie du noir et sombre dans une adversité incurable à l'encontre de la cedeao et de tout ce qui s'y rapporte.



Selon le document, la cedeao, entre autres, encourage le gouvernement à examiner la possibilité d'une prorogation exceptionnelle maximum de 3 jours pour permettre aux acteurs politiques et aux citoyens qui n'auraient pas pu se faire enrôler, de pouvoir le faire sans préjudice de la date du 20 décembre 2018, telle que fixée par la Conférence des Chef d'État et de Gouvernement de la cedeao pour la tenue effective des élections législatives.

Une telle exhortation qui témoigne de la reconnaissance par l'institution sous régionale du travail exécuté par l'équipe du Prof. Kadanga, sonne comme un camouflet administré avec une verdeur indescriptible à la C14. Celle-ci, on se rappelle, a fait croire à ses mili-

tants que la cedeao interviendrait à ses côtés pour faire reprendre tout le processus. Ce qui est faux puisque le processus est suivi par des observateurs électoraux en charge de suivre et d'auditer le fichier électoral.

Du coup, cette coalition qui, sans vergogne viole la feuille de route de la cedeao pour empêcher un aboutissement sans heurts du processus, se met à accuser cette communauté de prendre fait et cause pour le pouvoir togolais.

Au cours d'une conférence de presse tenue mardi dernier à Lomé, la Coalition des 14 a indiqué n'avoir pas été saisie de la publication d'un communiqué par la Facilitation que ce lundi 12 novembre 2018. Pour les leaders de l'opposition, la cause est entendue : la CEDEAO se moque du peuple togolais et de la Coalition des

14 partis de l'opposition, pour le fait que le document en question circule sur les réseaux sociaux depuis vendredi dernier. " Tout en prenant acte du droit qui lui a été reconnu de désigner ses 8 représentants à la CENI, la Coalition des 14 partis politiques de l'opposition exprime son désaccord sur les autres points du communiqué. Elle invite la CEDEAO à tirer toutes les conséquences des violations répétées de la feuille de route par le régime togolais ", relève la coalition qui poursuit en indiquant que " la seule façon de régler le problème de recensement reste une reprise pure et simple ". En conséquence, la C14 " invite donc les populations à boycotter la prorogation de trois jours de recensement unilatéral prévu du 16 au 18 novembre 2018 par le régime togolais ", lit-on dans la déclaration.

Comme on le voit, à cause des revendications sans tête ni queue, la C14 se met dans la posture de boycott des législatives en vue.

On remarquera que chaque fois que le pouvoir consentit des sacrifices pour l'impliquer dans le processus, la C14 fait feu de tout bois pour s'en éloigner, ce qui lui permet de s'attaquer à ce processus quelle rend non inclusive. Le cas le plus flagrant est la confirmation, la semaine dernière par l'assemblée nationale, des 8 représentants de cette coalition pour siéger à la Ceni.

Au lieu de les envoyer prêter serment devant la Cour constitutionnelle pour relancer le processus, la C14 a préféré conditionner cet exercice à la satisfaction d'un certain nombre de conditions quelle sort de

son sac, comme une baguette magique. Juste pour pérenniser la situation de crise qui sévit dans le pays.

Ce n'est pas la première fois au Togo, que l'opposition brandit des revendications pour boycotter les législatives. En 2002, les leaders de l'opposition qui s'étaient amusés à ce jeu, l'avaient payé cash ! Ils avaient permis par leur politique de la chaise vide, au parti au pouvoir de rafler au Parlement, la majorité qualifiée sur laquelle il s'était appuyé pour modifier la constitution. L'histoire va-t-elle se répéter au Togo ? L'opposition togolaise va-t-elle se laisser, tomber dans les errements d'un passé difficile à oublier et difficile à pardonner ? L'avenir nous le dira.

Ricardo

Fait divers

LE VOLEUR DU CIMETIERE

Toute chose a une fin. Norbert, notre compatriote avait longtemps cru avoir trouvé une opportunité pour s'enrichir. Mais, son projet a été momentanément arrêté dans la nuit du 03 au 04 octobre 2018. Il devra s'expliquer devant le procureur.

Norbert, 45 ans, marié père de deux enfants et mécanicien des engins à deux roues est tombé dans les filets de la police dans la nuit du 03 au 04 octobre 2018. Il a été appréhendé alors qu'il s'apprêtait à s'attaquer à un motocycliste qui revenait de son travail.

Norbert qui croyait trouver une victime à qui il allait encore soustraire des sous, est tombé sur une personne filée, par les éléments de la police. Il s'est donc fait cueillir sans la moindre résistance.

Norbert avait élu domicile au cimetière de Yokoè, une localité située au Nord-Ouest d'Adidogomé (Lomé). Celui qu'on surnommait le voleur du cimetière créait une panique hors du commun dans le milieu. Toutes celles et tous ceux qui passaient par là étaient systématiquement braqués et leurs biens emportés. Le faisait-il seul ou avec la complicité d'autres malfaîtres ? Personne ne saurait répondre à cette question.

Mais désormais, c'est au procureur de la République qu'il devra dire la vérité.

Somme toute, son épouse et ses enfants savent désormais la vraie profession de Norbert. Aux dernières nouvelles, l'homme aurait avoué avoir réalisé un butin estimé à près de deux millions de francs après trois mois d'activités illégales.

Il aurait acquis un terrain et projetait bâtir une maison pour lui-même et sa famille. Son procès est attendu dans les prochains jours.

B. TALOM

Le mur de la coalition se lézarde-t-il ?

Me Tchassona Traoré méprise le mot d'ordre du boycott de la C14 et appelle ses militants au recensement

L'unicité d'action dont fait preuve la Coalition des 14 partis de l'opposition vole-t-elle en éclats ? Telle est la question que l'on se pose suite à la défection de l'un des leaders de la coalition qui refuse de suivre bêtement le nouveau mot d'ordre de boycott de la C14 pour les trois jours de recensement lancé par le gouvernement.



En effet suite à la rencontre de Conakry, la CEDEAO avait souhaité que le gouvernement proroge de trois jours, le recensement afin de permettre aux responsables de la coalition et à leurs militants qui ont suivi le mot d'ordre de boycott de la coalition lors du recensement de se rattraper.

C'est ainsi que le gouvernement a décidé une prorogation exceptionnelle de trois

jours notamment du 16 au 18 novembre.

Au lieu de saisir la balle au bond pour se rattraper, contre toute attente, la Coalition demande encore une fois à ses militants de boycotter ce recensement.

Mais le président du MCD Me Tchassona Traoré membre de la C14 récuse cette option en invitant ses militants et ceux de la coalition à se faire enrôler. " Le MCD saisit donc cette occasion

pour appeler ses militants ainsi que l'ensemble de la population togolaise à aller se faire recenser à titre conservatoire aux dates et lieux indiqués par la CENI. Ces appels de l'organisation sous régionale et des chancelleries occidentales sont assortis de leur engagement à accompagner le Togo vers des élections crédibles ", indique-t-il dans un commu-

La BOAD dote son personnel d'une somptueuse cité et d'un centre de loisirs inauguré à Baguida

La Banque ouest africaine de développement (BOAD), dans le souci de motiver davantage son personnel, a construit à son siège à Baguida (banlieue Est de Lomé) un splendide joyau d'un coût global de 9123594798 FCFA. Ce joyau, composé d'une magnifique cité de 134 villas de haut standing et d'un centre de loisirs a été inauguré mardi dernier par le ministre togolais de l'Economie et des Finances, Sani Yaya.

Ce chef d'œuvre a été réalisé par 10 entreprises issues des pays de l'UEMOA. La coordination et la supervision des travaux étaient sous l'autorité de la Commission de la cité, présidée par le conseiller du président de la BOAD, M. Aguessy Christophe.

Lors de la cérémonie d'inauguration, le ministre de l'Economie Sani Yaya a indiqué que la Cité de la



BOAD constitue, par sa taille, le coût des ouvrages et l'originalité de l'architecture de ses logements et du centre de loisirs, l'une des premières cités résidentielles du genre initiée et construite, par une organisation internationale au Togo.

Il a inscrit la construction de cette cité d'une part, dans la politique de logement décent pour tous instaurée par le gouvernement togolais et, d'autre part, dans le cadre de l'intégration des peuples prônée par l'UEMOA.

" L'ouverture du centre au public, l'aménagement des voies limitrophes de la cité et le don des latrines

publiques au village de Baguida confirment l'esprit d'intégration et de bonne cohabitation qui a présidé à la mise en œuvre de ce projet ". Le ministre a également souligné comment la BOAD, avec les ressources disponibles, a efficacement œuvré à accompagner les Etats membres de l'UEMOA, notamment le Togo, dans leur politique de développement.

" Depuis 45 ans, nous nous sommes consacrés au financement du développement et au service des populations de l'UEMOA. Durant cette période, la banque n'a ménagé aucun effort pour



améliorer également les conditions de vie et de travail de son personnel. L'édification de cette cité en constitue un élément majeur ", a indiqué le président de la BOAD, Christian Adovelande.

Notons que ce projet est réalisé au moment où la

BOAD fête son 45e anniversaire. Son siège se trouve à Lomé. L'institution est le bras financier de l'UEMOA ; elle accorde des financements au secteur public et privé des 8 pays membres.

Daniel A.

Audience avec le PM Klassou :

La Fondation du Mérite International de la Jeunesse veut soutenir la jeunesse togolaise

Le Premier ministre Komi Selom Klassou a reçu en audience le mardi 06 novembre dernier, une délégation de la Fondation du Mérite International de la Jeunesse (MIJ) conduite par son secrétaire général, John May, accompagné de quelques hauts responsables.

jeune dans sa communauté, nous pouvons parvenir à des changements sur le plan mondial en faveur de l'atteinte des ODD ».

Selon le secrétaire général de la Fondation, « les jeunes apprennent et acquièrent des connaissances dans les écoles, qui leur sont utiles pour leur vie ; mais en dehors

Le projet de construction d'"ECOWAS campus hight performing " au Togo consacrée aux sports :

Le président Faure Gnassingbé se réjouit de cette initiative propice à l'épanouissement de la jeunesse togolaise

Le président de la République, Faure Gnassingbé, a reçu jeudi dernier une délégation allemande porteuse d'un projet d'implantation d'une université de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest dénommée "ECOWAS campus hight performing " affectée uniquement aux activités sportives dans notre pays.

Cette délégation conduite par Mme Ilse Fliege, consul honoraire du Togo à Brême, en Allemagne, a permis au président Faure Gnassingbé, de prendre connaissance de cet important projet sportif pour la jeunesse ouest africaine.

" Nous avons été reçus



par le Président de la République pour lui faire part du projet ECOWAS campus, un projet de sports pour la jeunesse de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui sera réalisé au Togo, a déclaré le consul à l'issue de l'audience bien indiquée pour accueillir ce genre de projet à dimension communautai-

re.

Le président de la République nous supporte à 100% ", a renchéri le consul, Mme Ilse Fliege. Ce choix du Togo pour abriter ce centre sportif régional, à en croire la délégation, est motivé par la performance des réformes entreprises par le gouvernement togolais, la sécurité et la stabilité du pays.

Daniel A.



Les échanges ont porté sur la promotion du leadership de la jeunesse togolaise en matière d'éducation et de qualification, en vue de sa contribution à la réalisation des ODD.

La fondation créée en 1956 par SAR Le Duc d'Edimbourg et présente dans 140 pays et territoires veut en effet « soutenir les actions de chaque jeune en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable », ainsi que l'a indiqué à l'issue de l'audience John May. « Car, poursuit-il, si nous pouvons consolider les contributions et les acquis de chaque

des classes, il y a bien d'autres attitudes qu'ils doivent développer ». Le Mérite international de la jeunesse dispose à ce sujet d'un programme d'éducation non formelle qui aide les jeunes de 14 à 24 ans à acquérir ces nouvelles compétences.

Il encourage notamment les jeunes à créer leur propre programme d'activités, à se fixer des objectifs personnels et à relever les défis nécessaires pour réaliser leurs objectifs. Près de 8 millions de jeunes ont déjà participé à ce programme.

Source : republiquetogolaise.com

Processus électoral :**Une prolongation spéciale de trois jours obtenus par "consensus"**

Conformément au communiqué du gouvernement en date du 11 novembre dernier, le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Professeur Kodjona Kadanga, a lancé une prolongation de trois jours (du 16 au 18 novembre 2018) du processus d'enrôlement des Togolais en âge d'accomplir leur devoir civique.

Cette mesure fait, de toute vraisemblance, suite à la rencontre de Conakry qui a réuni chez le facilitateur Alpha Condé les leaders de la Coalition des 14 partis de l'opposition togolaise et des émissaires du gouvernement.

L'une des conséquences de cette troisième réunion du Comité de suivi de la feuille de route de la CEDEAO tenue à Conakry entre le facilitateur Alpha Condé et les leaders de la Coalition des 14 partis politiques de l'opposition (C14)



et des émissaires du gouvernement est, à n'en point douter, le coup d'accélérateur donné au processus électoral.

En effet, alors qu'une frange de l'opinion ne croyait pas en la tenue des législatives le 20 décembre prochain, le gouvernement a convoqué le corps électoral cette date. Dans la foulée, le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Prof. Kodjona Kadanga, a annoncé la prorogation de trois jours du recensement électoral en vue de donner la chance à ceux qui n'avaient pas pu de se faire enrôler précédemment et aux militants de

d'électeur peuvent effectuer le dépôt de leur dossier en attendant de le compléter par la pièce manquante au plus tard le

19 novembre, date de transmission de tous les dossiers de candidature à la Cour Constitutionnelle.

JPB

**Tournoi de l'UFOA B-U20:****Le Togo face à la Côte d'Ivoire en match d'ouverture le 06 Décembre 2018**

Comme nous l'annonçons, le tirage au sort du tournoi de l'UFOA B-U20 qu'abrite le Togo du 06 au 16 Décembre a été effectué ce lundi à Lomé en présence du représentant de l'UFOA le secrétaire général Aka Malan, du représentant du ministre des sports, du président de la FTF, Akpovy Guy et des médias.

Après les discours de circonstances des différents

intervenants, la cérémonie s'est poursuivie avec le tirage proprement dit.

Le Togo pays hôte et tête de la poule B est logé dans le groupe A, aux côtés du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

Le Nigeria tête de la poule B hérite du Bénin, du Ghana et du Niger.

Le Togo joue en match d'ouverture contre la côte d'Ivoire le 06 décembre prochain au stade municipal de Lomé.

**Préparatifs Togo VS Algérie- J2 :****Le groupe désormais au complet avec Adébayor**

Dans la ligne droite du match contre l'Algérie du 18 Novembre prochain comptant pour la 5ème et avant dernière journée des Éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations Cameroun 2019, les Éperviers du Togo au grand complet ont effectué leur deuxième séance d'entraînement cet après-midi au stade municipal de Lomé sous la houlette du technicien français Claude Leroy.

On note le retour des joueurs comme le capitaine Emmanuel Adebayor, Bebou Ihlas absents lors de la double confrontation contre la Gambie. Entre autres, Franco Atchou, Steve Lawon, Wilson Akakpo et Ouro-Akoriko



Une phase de la séance d'entraînement.

Sadate, Wilson Akakpo étaient tous présents.

coup de cartons ne disputeront pas la rencontre de

Les exercices de touche de balle et une confrontation sur un terrain réduit petit poteaux ont meublé cette deuxième séance. Les trois gardiens de but convoqués ont été pris en charge par l'entraîneur des gardiens Kossi Agassa.

Pour rappel, Gilles Sunu, Razak Boukari blesés, Ouro Sama Hakim et Djene Dakonam sous le



Claude Marie Le Roy

dimanche.

Le match a lieu au stade municipal le dimanche 18 Novembre à 16 h

Source : Togofoot.info



N° 026 /2018/PI/CENI

COMMUNIQUE RELATIF A L'APPEL A CANDIDATURES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES 2018

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives du 20 décembre 2018 et conformément au décret pris en conseil des ministres ce jeudi 08 novembre 2018, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les partis politiques, les regroupements de partis politiques et les groupes de candidats indépendants que le dépôt des dossiers de candidature commence le **09 novembre 2018 à 07 heures** et prend fin le **14 novembre 2018 à minuit**.

Le président de la CENI rappelle que, conformément au Code électoral :

- est éligible, tout Togolais de naissance, âgé de 25 ans révolus à la date des élections et inscrit sur une liste électorale, sachant lire et écrire en langue officielle ;
- les candidats ne doivent pas être frappés d'inéligibilité ou se trouver dans une situation d'incompatibilité ;
- les députés sont élus au scrutin de liste bloquée à la représentation proportionnelle ;
- chaque liste comporte le double du nombre de sièges à pourvoir par circonscription électorale. Les candidats sont déclarés élus selon l'ordre de présentation sur la liste ;

Chaque dossier doit comporter :

- une déclaration individuelle de candidature comportant le nom, les prénoms, le sexe et le lieu de naissance de chaque candidat sur la liste ainsi que son numéro de carte d'électeur, sa profession et son domicile avec l'indication de son service, emploi et lieu d'affectation s'il est agent de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'une entreprise ; elle doit mentionner que l'intéressé ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par la loi ;
- les renseignements nécessaires à l'impression du bulletin unique de vote, en l'occurrence la désignation du parti politique, du regroupement de partis politiques ou du groupe de candidats indépendants concerné(s) par la liste, le logo sur support papier et sur CD du parti, du regroupement de partis ou du groupe de candidats indépendants ;
- la mention de la circonscription électorale.

La déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée des pièces suivantes :

- une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie légalisée de l'extrait de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une photo d'identité ;
- une déclaration par laquelle l'intéressé certifie qu'il pose sa candidature et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par la loi.

A l'exception du dernier jour de dépôt où il sera organisé une permanence, les dossiers de candidature seront reçus au siège de la CENI les jours ouvrables de 07 h 00 à 17 h 30.

Boulevard Eyadéma - Cité OUA, B.P. 7005 Lomé - TOGO - Tél. : 22 53 61 00 - Email : centogolome@gmail.com

Des formulaires de déclaration individuelle de candidature et des formulaires de transmission de candidature sont disponibles au Secrétariat de la CENI à Lomé.

Chaque déclaration individuelle de candidature est rangée dans une chemise portant les indications suivantes :

- le nom du parti politique ou le nom du regroupement de partis politiques légalement constitué ou la mention « indépendants » ;
- la circonscription électorale ;
- le nom du candidat ;
- le numéro d'ordre de présentation sur la liste de candidature.

L'ensemble des déclarations individuelles d'une liste et les renseignements nécessaires à l'impression du bulletin de vote sont rangés dans une chemise à sangles revêtue des mentions suivantes :

- le nom du parti politique ou le nom du regroupement de partis politiques ou la mention « indépendants » ;
- la circonscription électorale.

Le président de la CENI rappelle aux partis politiques, regroupements de partis politiques légalement constitués et groupes de candidats indépendants, que les listes de candidats doivent respecter, dans l'ensemble, la parité homme-femme et qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Un récépissé provisoire est délivré contre l'enregistrement du dossier à la CENI.

Après enregistrement des dossiers à la CENI et les vérifications administratives par le Ministère en charge de l'Administration territoriale, les dossiers sont transmis à la Cour Constitutionnelle qui publie la liste des candidats au plus tard **vingt-cinq (25) jours** avant la date du scrutin.

Dans les **vingt-quatre heures (24h)** qui suivent l'acceptation de la liste de candidature d'un parti politique ou d'un regroupement de partis politiques ou d'un groupe de candidats indépendants, le candidat en tête de liste verse au Trésor Public un cautionnement dont le montant est fixé par décret en conseil des Ministres. Un récépissé définitif est délivré par la CENI sur présentation de la quittance de cautionnement. Le non versement du cautionnement entraîne l'annulation de la candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Secrétariat de la CENI sise au Boulevard Eyadéma - Cité OUA. Téléphone : 22 53 61 00.

Fait à Lomé, le **10 8 NOV 2018**
LE PRÉSIDENT
Pr. Kodjona KADANGA

Le mur de la coalition se lézarde-t-il ? Me Tchassona Traoré méprise le mot d'ordre du boycott de la C14 et appelle ses militants au recensement

Suite de la page 4
nique diffusé mercredi.

En clair, le MCD se démarque de l'appel au boycott de la coalition en invitant tous les militants de l'opposition à se faire recenser. Me Tchassona Traoré a entendu l'appel du Groupe des cinq ambassades au Togo (la France, l'Allemagne, les USA, l'UE et le système des Nations Unies) qui exhorte la coalition à rejoindre le pro-

cessus électoral encadré par les experts électoraux de la CEDEAO.

Il est écrit dans les Saintes écritures que " lorsqu'un aveugle conduit un aveugle, les deux se retrouveront au fond d'une fosse". Me Tchassona a compris cette parole et refuse de suivre bêtement comme un mouton Jean-Pierre Fabre et ses réseaux qui le coachent. Il a préféré

se démarquer de la méthode clouée des thuriféraires de l'ANC qui ont un agenda, autre que les élections.

Les Togolais sont résolument engagés dans le processus électoral afin d'accomplir la feuille de route dictée par la CEDEAO. Un chef de file de l'opposition qui évite les élections est une honte pour la nation.

Alizou Dominique

Mise en œuvre du Programme de Réparations : Le HCRRUN renforce les capacités des professionnels des médias pour un meilleur accompagnement

Suite de la page 2
publications dépendra l'avenir de la réconciliation et de l'unité que les Togolais appellent de tous leurs vœux ", a-t-il insisté.

Plusieurs communications étaient au menu de cette première étape de la formation, à savoir : " Le processus de justice transitionnelle ou le fondement de la lutte contre l'impunité ", présentée par Mme Claudine AHIANYO-KPONDZO (sociologue et 2ème Rapporteur du HCRRUN) ; " Genèse et mandat du Haut-Commissariat à la

Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) et mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité, Justice et réconciliation (CVJR) ", développée par Docteur Evalo WIYAO (historien et 1er Rapporteur du HCRRUN) ; " Les différentes étapes de la prise en charge des victimes au HCRRUN ", animée par Mme Antoinette Mbrou (Assistante principale du HCRRUN) ; " Rapport de la première étape de la prise en charge médicale et psychologique des victi-

mes de 2005 ", présentée par Dr Michel Kodom de l'ONG internationale AIMES-AFRIQUE ; etc.

L'on retiendra essentiellement que la Justice transitionnelle est " un ensemble de mécanismes judiciaires et non judiciaires qui visent à faire sortir un pays d'un passé divisé à un avenir partagé ". La justice transitionnelle englobe l'ensemble des mesures dites de lutte contre l'impunité et qui est centrée sur la victime, a souligné Mme Claudine Ahianyo-Kpondzo.

Selon la Recommandation 34 de la CVJR que, comme : " sont bénéficiaires du programme de réparations :

- toute personne, quelle que soit sa nationalité, qui a subi un préjudice du fait des violations à caractère politique, de violations graves des droits de l'homme, commises durant la période allant de 1958 à 2005 ;

- des personnes ayant subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions constituant des violations graves des droits de l'Homme".

Rappelons que les travaux se poursuivront jusqu'au 24 novembre à Lomé. Un atelier similaire est également prévu à Kara, du 23 au 24 novembre prochain.

JPB



LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées
avec TVA / sans TVA

~~3 000 FCFA~~ **1 500 FCFA**

La planche de vignettes

~~10 000 FCFA~~ **2 700 FCFA**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg